



DOSSIER DE PRESSE

Mardi 5 juin 2018

RCEA : 10 M€ ENGAGÉS DÈS 2018 POUR ACCÉLÉRER LA MISE À 2X2 VOIES

Depuis plus de 30 ans, à force d'hésitation, d'atermoiement, le dossier de la mise en 2x2 voies de la RCEA, tristement surnommée la route de la mort, s'enlise.

Plus de 100 accidents corporels, près de 50 morts, c'est le lourd bilan de ces cinq dernières années que nous ne pouvons plus accepter.

Face à l'urgence de la situation, face aux drames à répétition, nous avons refusé la fatalité et lancé une action collective pour mobiliser les élus de tout le Département.

Afin de répondre à cette urgence et de concrétiser des engagements maintes fois repoussés, je proposerai lors de la décision budgétaire modificative un nouvel engagement fort du Département, **en engageant, dès 2018, 10 millions d'euros pour accélérer la mise à 2x2 voies de la RCEA.**

André Accary

Président du Département de Saône-et-Loire

CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Edwige Labruière - Hôtel du Département - Rue de Lingendes - CS 70126
- 71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 07 85 11 87 78 - Courriel : presse@cg71.fr ou e.labruiere@cg71.fr



LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE... ET AGIT !

1- EN OCTOBRE 2017 : UNE MOBILISATION DES ÉLUS DU DÉPARTEMENT

À l'initiative du Président du Département de Saône-et-Loire André Accary, les élus de toutes sensibilités politiques (Parlementaires et Présidents des Communes), se sont réunis le 23 octobre 2017 à l'Hôtel du Département. Ensemble et de façon unanime, ils ont alerté par courrier le Président de la République sur la nécessité de faire de la RCEA une priorité nationale.



André ACCARY
Président du Conseil départemental
Conseiller départemental du canton de Paray-le-Monial

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Plus de 100 accidents corporels et près de 50 morts sont à dénombrer ces cinq dernières années, sur les RN 70 et 79 en Saône-et-Loire et dans l'Allier, faisant de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) une « route de la mort » ou « cimetière à deux voies ».

Attendue depuis les années 1970, la mise au gabarit « deux fois deux voies » de la RCEA constitue plus que jamais, une priorité nationale, tant du point de vue de la gestion de la circulation sur cet axe de transit majeur entre le Sud-Ouest et le Nord-Est de la France, que des impératifs de sécurité routière, sur ce segment du réseau routier national particulièrement meurtrier.

Après de longs attermoissements au début des années 2010, les travaux d'aménagement ont enfin débuté en Saône-et-Loire en 2015 : ils se poursuivent à ce jour, selon le planning prévu, mais ne s'achèveraient, au mieux, qu'après 2030. Ce calendrier n'est pas acceptable au regard de la dangerosité de la route.

A échéance de la première phase, fin 2019, ce sont en effet plus de 50 km de réseau qui demeureront à mettre au gabarit sur les deux branches Nord et Sud de la RCEA, soit près des 2/3 du programme total. A ce jour, une 2^e phase de travaux est envisagée pour la période 2020/2025, à laquelle une troisième phase (hypothétique et non budgétée à ce stade) doit succéder au-delà de 2025.

En parallèle, la mise en deux fois deux voies, dans l'Allier, se fait sous concession autoroutière, et permettra d'achever les travaux sur la totalité de ce linéaire dès la fin d'année 2022. Plusieurs d'entre nous vous ont déjà alerté sur la nécessité d'achever cette mise à 2x2 voies dans les plus brefs délais et vous avez bien voulu demander à votre directeur de cabinet de se saisir de ce dossier.

Partageant la même volonté de voir enfin sécurisé cet axe routier, nous, députés, sénateurs et élus de Saône-et-Loire avons souhaité nous rassembler pour solliciter ensemble votre intervention afin que vous puissiez donner l'impulsion indispensable à l'achèvement rapide de ces travaux.

Nous en appelons instamment de votre bienveillance l'examen d'une possible accélération du programme de mise au gabarit, permettant un achèvement total du chantier (phases 1, 2 et 3) à la fin de l'année 2022.

Cette accélération du programme paraît techniquement faisable et nécessite de fondre les phases 2 et 3 en une seule phase d'achèvement de la mise au gabarit de la RCEA. Cet engagement, portant sur 449 millions d'euros de travaux, serait retracé dans une « convention 2019/2022 de finalisation de la mise à deux fois deux voies de la RCEA », où les collectivités concernées prendraient naturellement toute leur part à la réalisation de l'opération.

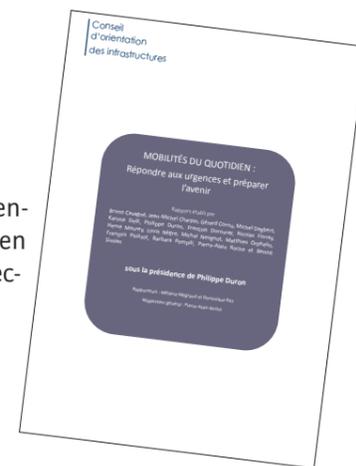
Elle garantirait, à échéance de l'ouverture de l'autoroute réalisée sous concession dans l'Allier, la présence d'un linéaire complet en deux fois deux voies depuis Montmarault jusqu'à Mâcon ou Chalon-sur-Saône, entre A71 et A6.

Certain que vous serez sensible à l'urgence de ce programme, et à la nécessité impérieuse de voir les engagements de l'Etat tenus, nous sollicitons de votre bienveillance l'obtention d'un rendez-vous rapide avec Mme Elisabeth Borne, ministre chargée des transports, afin d'examiner plus avant les modalités de cette convention 2019-2022.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de notre très haute considération.

2- EN FÉVRIER 2018 : LA RCEA CONFIRMÉE EN TANT QUE PROJET PRIORITAIRE

En février, le rapport Duron a classé la RCEA en **investissement prioritaire**. Paradoxalement, ce rapport, tout en déclarant le projet « prioritaire », rappelle un calendrier de finalisation pour 2030, soit 8 ans après l'ouverture sous concession dans l'Allier, en laissant une timide ouverture sur une accélération de calendrier, pour peu que les collectivités augmentent leur participation.



3- EN MAI 2018 : UN DÉLAI TROP LONG POUR LA COUR DES COMPTES

Dans un récent rapport sur la gestion par l'État du dossier RCEA, la Cour des comptes pointe la dangerosité de la route dans l'Allier et en Saône-et-Loire demandant à l'État, fait rare pour la Cour des comptes, d'engager des moyens supplémentaires sur ce dossier prioritaire.

Extraits du rapport de la Cour des comptes signé par le Premier président Didier Migaud.

« La Cour des comptes dénonce le retard pris dans la sécurisation de celle qui a souvent été baptisée la route de la mort. »

« En dépit de la priorité continûment affichée par les pouvoirs publics depuis 35 ans, l'aménagement de la RCEA est encore loin d'être terminé. »

« Sur la phase 3, aucun calendrier n'a été fixé pour sa réalisation et les modalités de son financement n'ont pas été précisées à ce jour. »

« L'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RCEA en Saône-et-Loire, soit 70 km sur les 150 km situés dans ce département, pourrait prendre encore une douzaine d'années, ce qui semble long, compte tenu de la dangerosité apparente de cet axe. »

4- EN JUIN 2018 : LE DÉPARTEMENT DÉCIDE D'ENGAGER 10 M€ SUPPLÉMENTAIRES

Conscient que les grandes déclarations ne suffisent plus, la Majorité départementale, portée par le Président Accary, passe à l'action et :

- demande à l'État de contracter la phase 3 et la phase 2 en une seule phase permettant un achèvement plus rapide des travaux de mise à 2x2 de voies des axes bidirectionnelles
- propose de doubler dès lors la contribution annuelle du Département sur cette nouvelle phase pour la passer à 5 M€ par an (soit un engagement total de 25 M€)
- propose de verser, dès 2018, 10 M€ (sur ces 25 M€) pour amorcer dès à présent les études préparatoires de ces nouveaux chantiers.

LE DÉPARTEMENT AGIT !

